

**TRIBUNAL DE PROXIMITE DE POISSY**

89 , avenue Maurice Berteaux  
78308 POISSY Cedex  
Tél : 01 39 65 05 35  
Mail: tutelles.ti-poissy@justice.fr

**Requête en vue de  
RACHAT  
TOTAL OU PARTIEL  
D'UNE ASSURANCE VIE  
(article 427 du Code civil)**

Lundi et Vendredi de 8h45 à 12h

Type de mesure:  
**Nom (curateur/tuteur):**

Tutelle  
**Tel:**

Curatelle  
**Mail :.....**

**Nom de la personne protégée :**

Je souhaite effectuer au nom de la personne protégée un rachat d'une somme de .....  
sur le contrat d'assurance vie n° .....  
intitulé ..... ouvert auprès de la  
banque/société .....

- total (à cocher si vous demandez le rachat total du contrat d'assurance vie)
- partiel selon la périodicité suivante : (cocher la case souhaitée)
  - Mensuel
  - Trimestriel
  - Annuel

**Et de :**

- créditer cette somme sur** le compte n° ..... intitulé ..... ouvert au  
nom de la personne protégée auprès de la banque .....

**Motifs/raisons de la demande ( à remplir OBLIGATOIREMENT ):**

.....  
.....  
.....

**Pièces jointes (nécessaires) :**

- **un budget prévisionnel mensuel** ( tableau récapitulatif des recettes et dépenses de la personne protégée mensuelles et / ou annuelles selon le montant de la demande)
- les relevés des comptes concernés présentant leur solde actuel,
- tous justificatifs utiles (facture, devis, etc...),

Fait à

le

**SIGNATURE**

*Cadre réservé au tribunal*

- Dossier complet
- Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires à savoir :

**ORDONNANCE**

**Minute n° (à remplir par le greffe) :**

Nous, ..... Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité de Poissy ,  
assistée de ..... greffier,

Vu la requête qui précède reçue le ....., et les pièces produites,

Vu l'article 427 du Code civil, les termes de la requête et les pièces produites,

- Autorisons** l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée
- N'autorisons pas** l'opération pour les motifs suivants :

Ordonnons l'exécution provisoire de la décision.

Disons qu'il nous sera justifié de l'exécution de l'opération dans un délai de 3 mois après l'opération.

A Poissy, le .....

Le greffier

Le juge des tutelles

Notification à :